



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE (RCA20-19002)

AVIS est par la présente donné que le *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Lachine* (RCA20-19002) a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 9 mars 2020.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 11 mars 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE

RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE (RCA20-19002)

NOTICE is hereby given that the *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Lachine* (RCA20-19002) was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on March 9, 2020.

This By-law may be consulted at the borough hall, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

The present By-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this March 11, 2020.